

**Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association TGV et Mobilité Ferroviaire
Grand Centre Auvergne
du 26 mars 2021 – Visio conférence**

L'assemblée générale de l'Association s'est ouverte à 14h30, sous la présidence de Rémy POINTEREAU Sénateur du Cher.

Rémy POINTEREAU remercie tout d'abord très chaleureusement les participants d'être présents lors de cette assemblée générale en visioconférence.

Le président Rémy POINTEREAU présente ensuite l'ordre du jour qui comporte deux parties. La 1ère partie est consacrée à la partie statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire selon l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport Moral
- 2/ Approbation du compte rendu de l'AGO du 21/02/2020 à Vierzon
- 3/ Rapport financier (comptes 2019, 2020 et budget 2021)
- 4/ Rapport d'activités (actions de l'association depuis la dernière AG), Nicolas Forissier ne pouvant être présent, Rémy Pointereau le représentera.
- 5/ Renouvellement partiel du Bureau et du CA
- 6/ Propos avec SNCF Réseaux sur les avancées et l'actualité des lignes POLT, Paris/Bourges/Montluçon, Paris/Nevers/Clermont-Ferrand, et la Tierce Expertise du projet POCL
- 7/ Actions avec la DREAL sur les mobilités
- 8/ Motion
- 9/Question diverses et actions à mener

Rémy POINTEREAU invite ensuite les membres à prendre connaissance du point n°1 à l'ordre du jour : le rapport moral de l'association pour l'année 2020.

1/ Rapport Moral

Le Président présente le rapport moral de l'association.

Il rappelle que l'association, créée le 15 décembre 2007, a 14 ans d'existence et qu'elle regroupe cette année dans un esprit pluraliste près de 350 membres, dont 68 élus, 24 parlementaires, 4 Régions, 6 Conseils Départementaux, 90 collectivités, 12 chambres consulaires, 60 entreprises, 85 particuliers.

Il précise que depuis maintenant 2 ans, la préparation du projet de la LOM, la loi de l'Orientation et des Mobilités a été l'enjeu fort des actions de l'association pour continuer de mener à bien les 2 objets indissociables, à savoir : le projet de réalisation de la ligne à grande vitesse POCL qui desservira les territoires des Régions Ile de France, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté, Auvergne et Rhône Alpes et la rénovation des lignes existantes qui sont le maillon complémentaire aux LGV sur les dessertes fines dans les territoires.

Le président rappelle que sur ce texte de LOM, il a fallu être vigilant et veiller à proposer une loi qui était soucieuse de limiter la fracture territoriale entre les métropoles et le reste du pays mais surtout à rejeter toute nouvelle taxe, redevances ou barrières tarifaires. Il indique qu'il a tenu à garantir un nouveau partage de la mobilité entre la Région et les EPCI qui vont rentrer en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Il affirme que lors de

l'examen de la loi LOM, il a réussi avec un certain nombre de sénateurs à faire adopter un amendement pour étendre le temps de la stratégie de programmation jusqu'en 2037 pour les grands projets du Scénario 3 dans lequel figure le POCL. Il rassure donc en disant que le projet n'est pas enterré, la Région Centre Val de Loire qui doit voter les crédits pour l'étude comparative des 2 tracés, médian et ouest, appelée la Tierce Expertise et qui va pouvoir être lancée.

Rémy POINTEREAU rappelle également que les projets de LGV sont de longue haleine et se préparent pendant plus de 20 ans. Il prend l'exemple de l'association née en 1983 pour la promotion de la LGV Est Européenne, dont la 1ère phase a été inaugurée en 2007, 24 ans plus tard et la réalisation de la 2e phase en 2016, soit 35 ans après la création de l'association. Il conclue en affirmant qu'il ne faut rien lâcher, rester mobilisés et ne pas baisser les bras.

Il précise enfin que la saturation de la ligne nouvelle Paris-Lyon LN1 est un faux problème puisque SNCF Réseaux ont eux-mêmes reconnu que l'échéance de la saturation est repoussée grâce à des moyens mis en œuvre. Il explique que malgré la mise en œuvre de l'ERTMS, la nouvelle signalisation européenne, la réalisation des lignes LGV Lyon-Turin et Nîmes-Barcelone va déclencher à nouveau une saturation de cette ligne.

Il affirme être très attaché aux questions d'aménagement du territoire, puisqu'il a été choisi de travailler sur les mobilités ferroviaires et sur les lignes existantes en attendant que le projet LGV avance. Il précise qu'il a notamment soutenu au Sénat le sauvetage des petites lignes ferroviaires et sanctuarisé la modernisation de la ligne POLT Paris-Orléans-Limoges-Toulouse en soutien à Jean-Claude SANDRIER et son association Urgence POLT.

Le Sénateur indique qu'après plusieurs courriers de demandes, la ligne Bourges-Paris-Montluçon, fait l'objet depuis la veille, d'une réintégration du réseau structurant des lignes et bénéficie d'un financement de l'Etat à 100%, au lieu de 80% avec des crédits de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de l'Allier. Il s'interroge sur la nouvelle destination de ces financements non attribués, sujet à discuter au moment de la Motion, en fin de réunion.

Rémy POINTEREAU précise qu'en effet, l'entretien du réseau existant améliore à la fois les conditions de déplacements des usagers au quotidien et prépare l'architecture du réseau ferroviaire de demain, afin d'assurer à la fois la desserte fine des territoires et une interconnexion efficace au futur réseau à grande vitesse. Il précise que les schémas directeur sont en place ou se mettent en place.

Il indique que les représentants des instances ferroviaires vont expliquer dans cette réunion, que l'ampleur des investissements concernés, portant tant sur l'infrastructure que sur les matériels roulants, même s'ils restent encore insuffisants, apporteront aux territoires des bénéfices en terme de fréquences, fiabilité et confort.

Il affirme que Le POLT, ce sera plus d'1 milliard d'euros de travaux et 16 nouvelles rames et le Paris-Clermont-Ferrand, c'est 760 millions d'euros de travaux et 12 nouvelles rames. Il conclue en rappelant que l'association est sur le bon chemin, celui du pragmatisme et de l'efficacité.

Le Sénateur explique qu'en attendant, SNCF Réseaux a chargé l'association TGV et Mobilité Ferroviaire de réfléchir à une nouvelle forme de mobilité intermodale incluant le ferroviaire afin de faire valoir la justification d'un potentiel voyageurs sur les lignes existantes

Il affirme que le travail a été recentré sur les mobilités du quotidien, le cadencement et les dessertes des territoires en mobilisant les élus et les instances ferroviaires. Il indique qu'une enquête sur les mobilités dans les territoires du Nord de l'Allier, du sud du Cher et de l'Est de l'Indre a été réalisée. Il précise que, cela fait suite au constat que dans ces territoires de nombreux citoyens rencontrent des difficultés pour se déplacer au quotidien sur leurs trajets domicile/travail, domicile/santé, domicile/loisirs, que ce soit en terme de déplacements intra départementaux ou hors départements pour rejoindre ou quitter les gares du territoire.

Il préconise qu'il faut donc réfléchir à améliorer les déplacements dans les bassins de vie allant de Montluçon à Châteauroux en passant par Saint-Amand-Montrond, Bourges et Issoudun et que l'objectif sera « d'accompagner les territoires dans leurs besoins de mobilités pour tous » (travail, étude, accès à l'emploi,

soins, loisirs) et de développer des solutions de mobilité inter et multimodale entre les aires et territoires urbains, périurbains et ruraux et autour des réseaux ferroviaires.

Rémy POINTEREAU rappelle qu'il est apparu au cours des réunions préalables avec les élus et acteurs clés du périmètre d'étude que le projet de développer des solutions de mobilité multimodale entre ces aires du bassin de déplacement dépassait le périmètre du cadre des collectivités et nécessitait un travail inter-secteurs.

Il précise que par conséquent, un cabinet spécialisé en transports et nouvelles mobilités a assisté l'association, le cabinet MOUVinnov pour établir un diagnostic des besoins en mobilité de chaque collectivité dans le périmètre défini.

Il indique que ce diagnostic sous forme d'enquête auprès des habitants a été réalisé fin 2019 jusqu'au début de janvier 2020 et a ciblé les besoins par modes de déplacements, par zones géographique, par réseaux et faisceaux d'axes de déplacement, par profils de population et par motifs de déplacement.

Le sénateur explique que l'objectif est de partager les données, avec la Région également, dupliquer les projets qui fonctionnent et travailler conjointement avec les 2 régions concernées et la SNCF pour réfléchir à une mobilité intermodale en lien avec les dessertes ferroviaires du territoire pour améliorer la fréquentation des réseaux de transports collectifs et ferroviaires.

Il précise que le Cabinet présentera les grandes conclusions en 2^e partie de réunion et que seront présentés des témoignages de projets de mobilités en cours, une proposition de la CDC Cœur de Beauce et une autre se situant dans le département du Tarn.

Rémy POINTEREAU indique que plus que jamais, il faut maintenant s'unir pour défendre les mobilités du quotidien, que le combat n'est donc pas terminé et qu'il faut continuer à avancer ensemble ! Il explique que ce sont les points qui seront abordés lors des échanges pendant la réunion et remercie les personnes présentes de leur attention.

Le Président demande si les membres ont des questions. Aucune question n'est posée. Il propose aux membres d'adopter le rapport Moral. Il constate qu'il n'y a pas de vote contre, et dénombre 1 abstention de la part du CESER Centre-Val de Loire.

Le rapport moral est toutefois approuvé (pouvoirs inclus).

Le Président propose d'aborder le deuxième point à l'ordre du jour, à savoir l'approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 21 février 2020 à Vierzon.

Après consultation des membres, le Président demande si les membres ont des questions. Aucune question n'étant rapportée. Il propose aux membres d'adopter le compte rendu de l'AG du 21 février 2020.

Il n'y a ni vote contre, ni abstention. Le compte rendu de l'AG du 21 février 2020 est approuvé à l'unanimité (pouvoirs inclus).

Le Président propose d'aborder le troisième point à l'ordre du jour :

3/ Présentation des comptes 2019, 2020 et du budget 2021.

Le Président invite les membres à prendre connaissance du rapport financier et des comptes de l'Association et demande à M. Yvan SAUZET, Expert-comptable de présenter les comptes aux membres présents.

L'expert présente les comptes 2019 et 2020 pour donner une image de la situation financière de l'association. L'association à environ 30 à 32 milles € de frais généraux tous les ans, ils sont couverts en parti par les cotisations des adhérents.

Le résultat de l'exercice 2019 est finalement à hauteur de 32 457,62 € et fait ressortir un léger déficit de 60 €.

Pour information, je peux vous indiquer que l'essentiel des recettes provient des adhésions (pour 25 590 €) et qu'il n'y a toujours pas de subvention de la SNCF malgré nos relances depuis 3 ans.

Pour ce qui est des dépenses, elles recouvrent les sommes nécessaires au fonctionnement de l'association : 1 secrétaire à mi-temps et un bureau partagé.

La rémunération du secrétariat s'élève ainsi à 20.904, 91 € (salaires, + cotisation sociales) à quoi il faut ajouter la rémunération du chargé de mission pour 950 €.

Par ailleurs, le reste des dépenses a été engagé pour assurer le fonctionnement de l'association (en légère baisse : participation au loyer à 3.000 €, fournitures pour 876,93 €, frais postaux pour 2.095,83 €).

Enfin, 6 700 € ont été provisionnés pour équilibrer les engagements.

Résultat 2019 suite au bilan comptable rectifié du 10 mars 2021			
RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Cotisations des adhérents	25 590,00 €	Chargé de mission	950,00 €
Report engagement à réaliser	6 700,00 €	Secrétariat	16 009,48 €
Produits financiers	417,62 €	Honoraires comptables	1 800,00 €
		Honoraires sociaux	510,00 €
		Cotisations sociales	4 895,43 €
		Contribution aux charges pour bureau partagé	3 000,00 €
		Fournitures de bureau	876,93 €
		Maintenance informatique	1 113,95 €
		Location copieur	429,00 €
		Frais de timbres, téléphone et internet	2 095,83 €
		Frais de banque	44,51 €
		Assurance	485,18 €
Immobilisation exceptionnelle caution copieur	310,00 €	Impots et taxe	96,40 €
Résultat	- 60,00 €	Frais divers (notes de frais, entretien bureau...)	151,16 €
TOTAL DES RECETTES	32 457,62 €	TOTAL DES DEPENSES	32 457,87 €

✓ **Résultat 2020**

Le résultat de l'exercice 2020 est finalement à hauteur de 56 779,21 € et fait ressortir un léger déficit de 4,66 €.

Les recettes proviennent des adhésions pour 16 770 €, un chiffre en baisse cette année 2020 d'environ 10 000 €, et par ailleurs de la participation des collectivités à l'enquête Mobilité (19 290 €) que nous remercions.

Quant aux dépenses, elles ont été engagées pour assurer à la fois le fonctionnement de l'association et le lancement de l'enquête Mobilité auprès des habitants. (24 708,22 €).

Il nous a fallu néanmoins provisionner 20 500 € pour couvrir la baisse des cotisations des adhérents (environ 10 000 euros), les dépenses supplémentaires de l'enquête Mobilité prises en charge par l'association à hauteur de 5 418,22 euros et les besoins en fonctionnement annuel (environ 5 000 euros). Pour fonctionner, l'association a besoin au minima de 30 000 à 35 000 euros par an de recettes. Il est difficile de fonctionner à moins, sauf à revoir le poste de dépense du salaire et des cotisations sociales.

Les sommes nécessaires au fonctionnement de l'association restent sensiblement les mêmes que l'année précédente : 1 secrétaire à mi-temps (20 846,77 €), un bureau partagé (3000 €), les fournitures (402,08 €) et les frais postaux (2 127,26 €)

Pour rappel, la Région avait proposé de couvrir les dépenses supplémentaires de l'Enquête Mobilité prises en charge par l'association à hauteur de 7 000 euros mais n'a pu respecter son engagement suite aux dépenses régionales imprévues liées à la crise sanitaire.

Résultat 2020 suite au bilan comptable du 10 mars 2021			
RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Cotisations des adhérents	16 770,00 €	Dépense Enquête Mobilité	24 708,22 €
Participation des collectivités Enquête Mobilité au 31/12/2020	19 290,00 €	Secrétariat	15 585,27 €
Report engagement à réaliser	20 500,00 €	Honoraires comptables	1 470,00 €
Produits financiers	213,83 €	Honoraires sociaux	1 044,00 €
Produits divers gestion	0,72 €	Cotisations sociales	5 261,50 €
		Contribution aux charges pour bureau partagé	3 000,00 €
		Fournitures de bureau	402,08 €
		Maintenance informatique	2 028,39 €
		Location copieur	664,80 €
		Frais de timbres, téléphone et internet	2 127,26 €
		Frais de banque	62,11 €
		Assurance	- €
Immobilisation exceptionnelle caution copieur	- €	Impôts et taxe	96,48 €
Résultat	- 4,66 €	Frais divers (notes de frais, entretien bureau...)	329,10 €
TOTAL DES RECETTES	56 779,21 €	TOTAL DES DEPENSES	56 779,21 €

✓ Projet de budget 2021

Le projet de budget 2021, est présenté en équilibre à hauteur de 31 850 €.

Les recettes sont estimées en fonction des adhésions, et en comptant cette année sur une hausse des cotisations, donc sont estimées à hauteur de 22 000 € (moyenne haute entre les recettes de cotisations 2019 et 2020).

Enfin, il faudra combler les engagements de 9 850 € environ.

Pour ce qui est des dépenses, elles recouvrent les sommes nécessaires au fonctionnement de l'association. Le reste des dépenses est provisionné aux mêmes montants en ce qui concerne les fournitures de bureau et les frais postaux.

Budget prévisionnel pour l'année 2021

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Cotisations des adhérents	22 000,00 €	Secrétariat	16 000,00 €
		Honoraires comptables	1 500,00 €
Engagement à réaliser (réserve livret)	9 850,00 €	Honoraires sociaux	1 000,00 €
		Cotisations sociales	5 500,00 €
		Contribution aux charges pour bureau partagé	3 000,00 €
		Fournitures de bureau	600,00 €
		Maintenance informatique	1 200,00 €
		Frais de timbres, téléphone et internet	2 200,00 €
		Frais de banque	70,00 €
		Assurance	380,00 €
		Impôts et taxe	100,00 €
		Frais divers (notes de frais, entretien bureau,...)	300,00 €
TOTAL DES RECETTES	31 850,00 €	TOTAL DES DEPENSES	31 850,00 €

Assemblée Générale du 26 mars 2021

Rémy POINTEREAU remercie M. SAUZET pour sa présentation et mets aux voix la présentation du rapport financier. Les membres ne présentent aucun vote contre mais 1 abstention (représentant du CESR), les comptes annuels 2019, 2020 et le projet de budget 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Rémy POINTEREAU propose maintenant aux membres de prendre connaissance du point n°4 à l'ordre du jour, à savoir le rapport d'activités, en l'absence du secrétaire Nicolas FORISSIER.

Il rappelle qu'en 2019, face aux difficultés rencontrées par les habitants pour se déplacer au quotidien sur leur trajet : domicile/travail, domicile/santé ou domicile/loisirs, Rémy POINTEREAU et les collectivités des bassins de vie de Montluçon, Saint Amand Montrond, Bourges, Vierzon, Issoudun et Châteauroux ont lancé un diagnostic dans le cadre d'une grande enquête auprès des habitants

Aussi, il a été envoyé du 25 novembre au 20 décembre 2019 puis jusqu'au 15 janvier 2020 l'enquête dans les bassins de vie, et un suivi hebdomadaire du nombre d'enquêtes remplies et des bassins répondant.

Il indique ensuite qu'à partir du 20 janvier 2020, un début de synthèse du diagnostic habitants a été effectué. Il est apparu au cours des conclusions de l'enquête que le nombre de dessertes avaient fortement diminué et pénalisé les déplacements, tous modes et motifs confondus (travail, étude, accès à l'emploi, soins, loisirs) et que les habitants de ces bassins de vie souhaitaient en priorité :

- Des solutions de mobilité inter et multimodale entre les aires et territoires urbains, périurbains et ruraux de ces bassins de vie, telles que :
- Une meilleure intermodalité en gare : zone de signalétique à améliorer, parc relais pour voitures, navette de desserte vers les centres villes, abris vélos sécurisés, système d'auto-partage pour rabattement et dessertes rurales/urbaines avec plateforme locale d'utilisation, espace de location de vélos électriques sur réservation,
- Un meilleur niveau de service : tarification multimode combinée, espace de co-working...

Puis il précise que le **21 février 2020** une assemblée générale s'est tenue et les résultats de l'enquête ont été présentés.

Rémy POINTEREAU indique que de **février à mai 2020**, une synthèse a été réalisée par bassin de vie et sera par la suite transmise aux collectivités du périmètre concerné.

En juillet 2020, une consultation dématérialisée du Conseil d'administration s'est organisée.

Il explique que de **septembre à décembre 2020**, les besoins des collectivités ont été définis dans l'objectif de mettre en place des actions en partie sujettes à une subvention de la DREAL.

En décembre 2020, les membres du COFIL des 6 bassins de vie ont été consultés afin de leur demander leur accord sur leur engagement dans le cadre du projet avec la DREAL.

En février 2021, Rémy POINTEREAU précise que l'association a organisé un conseil d'administration élargi, en visioconférence, avec les membres du COFIL, le coordinateur régional SNCF, et la DREAL afin de travailler avec les collectivités autour des pôles d'échanges des services en gare et pour réfléchir à l'organisation et la participation de chacun dans la projet.

M. POINTEREAU a indiqué que **pour l'année 2021**, il faut l'accord de tous les partenaires pour mettre en place une action coordonnée interbassins, subventionnée par la DREAL, duplicable sur les autres territoires du périmètre initial du POCL qui permettrait d'élaborer un système de covoiturage localisé, animé par une « application locale ».

Enfin, ce jour (le 26 mars 2021) se tient l'Assemblée Générale annuelle de l'Association.

A la fin de cette lecture, le Président mets aux voix le rapport d'activité et demande aux membres s'ils ont des questions sur le bilan des actions. Il constate qu'il n'y a ni vote contre, ni abstention. Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Le Président présente ensuite aux membres de prendre le point n°5 à l'ordre du jour, à savoir le renouvellement partiel des membres du Bureau et du CA suite aux élections.

Il rappelle la composition du bureau au 1^{er} octobre 2020 :

	Le Bureau de l'Association TGV Grand Centre Auvergne	
	Président d'Honneur : Brice HORTEFEUX <i>Ancien Ministre, Député Européen, Vice-Président Conseil Régional d'Auvergne/Rhône-Alpes</i>	
	Président : Rémy POINTEREAU <i>Sénateur du Cher</i>	
	Vice-président : Serge GROUARD <i>Maire d'Orléans</i>	Vice-président : Jean-Marc BOYER <i>Sénateur du Puy de Dôme</i>
	Secrétaire : Nicolas FORISSIER <i>Député de l'Indre</i>	Secrétaire adjoint : Patrice JOLY <i>Sénateur de la Nièvre</i>
	Trésorier : Pierre-André PERISSOL <i>Maire et Président de Moulins Communauté</i>	Trésorier adjoint : Frédéric LAPORTE <i>Maire et Président de l'Agglomération de Montluçon</i>
	et	
	François BONNEAU Président Conseil Régional Centre Val de Loire Éric CHEVÉE, Président CESER Centre Val de Loire Gil AVEROUS Maire, Président de l'Agglomération de Châteauroux Jean-Jacques KEGELART, membre d'honneur	
	Charles-Antoine de VIBRAYE, Conseiller Municipal de CHEVERNY (Loir et Cher) Marianne DUBOIS, Députée du Loiret Yann GALUT, Maire de Bourges	
	1 place	

Bureau élu le 7/12/2018
Mis à jour le 1^{er} octobre 2020
suite aux élections

Le Sénateur cite ensuite les personnes du conseil d'administration :



Conseil d'administration de l'association TGV Grand Centre Auvergne

élu au CA le 15/12/2017
et mis à jour suite aux élections 2020 et 2021

<u>Collège 1 : Collectivités/Chambres consulaires</u>	28/30
1 Conseil Régional du Centre Val de Loire :	Mr Philippe FOURNIE (Vice-Président aux transports) Mr François BONNEAU
2 Conseil Régional Ile de France	Mr Stéphane BEAUDET (Vice-Président aux transports) Mr Patrick STEFANINI pour Valérie PECRESSE
3 Conseil Régional Auvergne/Rhône-Alpes :	Mr Frédéric AGUILERA (Vice-Président aux transports) Mr Brice HORTEFEUX pour Laurent WAUQUIEZ
4 Conseil Régional Bourgogne/Franche-Comté	Mme Marie-Guite DUFAY (Présidente) Mr Michel NEUGNOT (VP)
5 CESER Centre :	Mr Éric CHEVÉE (Président)
6 CRCI du Centre Val de Loire :	Mr Pierre MAROL (Président)
7 Conseil Départemental du Loiret :	Mr Marc GAUDET (Président)
8 Conseil Départemental de l'Allier :	Mr Claude RIBOULET (Président)
9 Conseil Départemental du Cher :	Mr Jacques FLEURY (Président)
10 Conseil Départemental de l'Indre :	Mr Marc FLEURET (Président)
11 Conseil Départemental de la Nièvre :	Mr Fabien BAZIN (Président)
12 Conseil Départemental du Puy de Dôme :	Mr Lionel CHAUVIN (Président)
13 Orléans Métropole :	Mr Charles-Eric LEMAIGNEN (Vice-Président)
14 Communauté d'Agglomération de Bourges Plus :	Mme Irène FELIX (Présidente)
15 Châteauroux Métropole :	Mr Gil AVEROUS (Président)
16 Agglomération de Montluçon :	Mr Frédéric LAPORTE (Président)
17 Ville de Bourges :	Mr Yann GALUT (Maire)
18 Ville de Saint Amand Montrond :	Mr Emmanuel RIOTTE (Maire)
19 Ville de Moulins :	Mr Pierre-André PERISSOL (Maire)
20 Ville d'Orléans :	Mr Serge GROUARD (Maire)
21 Ville de Vichy :	Mr Frédéric AGUILERA (Maire)
22 CCI du Cher :	Mr Serge RICHARD (Président)
23 CCI de l'Indre :	Mr Jérôme GERNAIS (Président)
24 CCI de l'Allier :	Mr Jean-Claude PEROT (Président)
25 Chambre d'Agriculture du Cher :	Mr Etienne GANGNERON (Président)

Conseil d'administration de l'association TGV Grand Centre Auvergne

élu au CA le 15/12/2017
et mis à jour suite aux élections 2020 et 2021

26	Commune de la Châtre :	Mr Patrick JUDALET (Maire)
27	Commune de Commune Vierzon/Sologne/Berry :	Mr François DUMON (Président)
28	Communauté de Communes Cœur de Berry :	Mr Rémy POINTEREAU (Conseiller Communautaire)
29	Ville de Vierzon :	Mr Nicolas SANSU (Maire)
30	PETR Centre Cher ?	Mr Alain MAZE (Président)

Collège 2 : élus

8/10

1	Vice-Président de l'Agglomération de Montluçon	Mr Jean-Jacques KEGELART
2	Député de l'Indre	Mr Nicolas FORISSIER
3	Conseiller Municipal, Administrateur de Cheverny, Psdt P/B/I	Mr Charles-Antoine DE VIBRAYE
4	Députée du Loiret	Mme Marianne DUBOIS
5	Vice-Président du Conseil Régional Auvergne/Rhône-Alpes	Mr Brice HORTEFEUX
6	Sénateur du Puy de Dôme	Mr Jean-Marc BOYER
7	Sénateur de l'Allier	Mr Bruno ROJOUAN
8	Sénateur de la Nièvre	Mr Patrice JOLY
9	Sénateur du Loiret	Mr Jean-Pierre SUEUR (supp)
10	Sénateur d	

Collège 3 : particuliers/entreprises/associations

/5

1	Association Bourges TGV :	Mr Philippe BENSAC (Président)
2	Association Urgence Ligne POLT :	Mr Jean-Claude SANDRIER (Président)
3	Particulier :	Dr Dominique ENGALENC (ORL), membre URPS
4	Particulier :	Mr Philippe BEL
5	Association TGV Berry Limousin Pyrénées :	Mr Didier THILLET (Président)

Les membres sont élus pour 3 ans à compter du 15 décembre 2017.

Toute sortie par démission ou révocation peut-être remplacée et doit être approuvée par la plus proche assemblée générale, selon l'extrait de l'article 12 des statuts :

« En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale »

Rémy POINTEREAU indique que l'ancien Président de la CRCI du Centre-Val de Loire, M. BONNEVILLE, ne souhaite plus adhérer à l'association. Toutefois, le Président ayant changé, la Chambre sera malgré tout sollicitée et le PETR Centre Cher sera sollicitée pour entrer.

De même, la ville de Vierzon et l'association Bourges TGV qui étaient sorties du Conseil d'Administration seront sollicitées pour y revenir.

Enfin, il reste 1 place dans le collège des élus.

Le Président fait un point rapide sur les cotisations et précise que certaines n'ont pas encore été réglées à ce jour, notamment :

- la chambre agriculture du Cher, le département de l'Allier, le CESER pour 2019 et 2020, la métropole Orléans 2019 et 2020, la ville de Mehun-sur-Yèvre pour 2020, la ville de Bourges pour 2020.

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires. Aucune question n'étant abordée, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

Rémy POINTEREAU aborde le point n°6 à l'ordre du jour : les avancées et actualités des lignes POLT, Paris/Bourges/Montluçon et Paris/Nevers/Clermont.

Le Président invite M. GUERIN, de la direction territoriale SNCF Centre Val de Loire, à prendre la parole et présenter l'état d'avancement des travaux et le visuel sur les prochaines années.

Généralités :

Il présente rapidement les améliorations des wagons sur les futurs TET.

1. NOUVEAU MATÉRIEL ROULANT : CARACTÉRISTIQUES DU TRAIN

- 420 places
 - 103 en 1^{ère} classe
 - 317 en 2^{ème} classe
- Sièges ergonomiques
- Equipement à la place : prises électriques, prises USB, liseuses, tablettes multifonction, etc.
- Accès en autonomie depuis le quai à 2 espaces UFR (un espace en 1^{ère} Cl et un 2^{ème} Cl.)
- Comble lacune
- Climatisation
- Wifi haut débit de dernière génération
- Système information voyageurs embarqué (écran TFT en salles et en plate formes)
- Restauration ambulante
- Espace vélos pouvant accueillir jusqu'à 10 vélos et permettant la recharge des vélos et des trottinettes électriques



Demande de l'Etat :
Un très haut niveau de confort et d'équipement intérieur

Appel d'offres :
200 points sur 1000 attribués au confort et au design (Env. 2 fois plus que dans d'autres appels d'offre)

24

POUR LE POLT,

Travaux de régénération :

Les travaux de régénération regroupent les opérations de maintenance programmées (financement 100% SNCF Réseau) :

- Enveloppe d'environ 1 600 millions d'euros prévue jusqu'à 2025 : maintenance des voies, des ouvrages d'art, des caténaires et des signalisations
- En complément des travaux dont la planification est figée pour 2021/2022/2023, programmation en cours des travaux en 2024/2025 dans le cadre de la commande stratégique de SNCF Réseau, avec pour objectif de garantir les performances l'infrastructure à l'horizon 2025
- Positionnement des fenêtres génériques de maintenance en cours d'études pour permettre le scénario de desserte TET acté à horizon 2025
- Une trajectoire globalement tenue avec des arbitrages sans conséquences sur la qualité de services grâce à des mesures conservatoires, notamment :
 - Report de la régénération voie Boisseaux – Cercottes à 2025
 - Report de la régénération voie Argenton – Forgevieille à 2024 (V2) et 2026 (V1)
 - Report mise en service IPCS Caussade – Lalbenque à 2024/2025

Travaux majeurs prévus en 2021

Travaux avec Limitation Temporaire de Vitesse – opération coup de poing sur les grands week-ends.

- De janvier à décembre : Régénération du Block Automatique entre Toury et Cercottes. IPCS Boisseaux à Cercottes
- De février à mars : Remplacement de Rails à Saran (45)
- De mai à juin : Travaux confortement du remblai des Carmes
- De d'avril à juin : Remplacement d'appareils de Voie en gare de Châteauroux
- De mai à août : Renouvellement de la voie et du Ballast avec train industriel entre Uzerche et Limoges
- De septembre à décembre : Renouvellement de la voie et du Ballast Reuilly, Argenton, Sulpice, Limoges, Brive

Travaux réalisées lors d'une Opération Coup de Poing.

- Du 3 au 5 avril : IPCS Boisseaux à Cercottes, remplacement de Rails à SARAN, confortement de tranchées au sud de Brive
- Du 13 au 16 mai : IPCS Boisseaux à Cercottes, Travaux de confortement du remblai des Carmes, remplacement d'appareils de Voie en gare de Chateauroux, mise en accessibilité de la gare de Vierzon.
- Du 22 au 24 mai : IPCS Boisseaux à Cercottes, travaux de confortement du remblai des Carmes, remplacement d'appareils de Voie en gare de Chateauroux, mise en accessibilité de la gare de Vierzon.
- Du 11 au 14 novembre : IPCS Boisseaux à Cercottes, renouvellement de la voie et du ballast à St Sulpice et Brive, mise en accessibilité de la gare de Vierzon.
- Du 20 au 21 novembre : IPCS Boisseaux à Cercottes, renouvellement de la voie et du ballast à St Sulpice et Brive.

Travaux majeurs prévus en 2022

Travaux avec Limitation Temporaire de Vitesse :

- De janvier à février : Mise en accessibilité gare de la Souterraine
- De mars à juin : Renouvellement de la voie et du ballast avec train industriel entre Uzerche et Limoges
- De mars à juillet : Renouvellement des rails et des traverses en tunnel du Nord et sud de Cahors
- D'avril à mai : Étanchéité d'un Pont Rail au sud de St Sébastien Remplacement d'appareils de Voie à Brive
- De mai à juin : IPCS Boisseaux à Cercottes Remplacement d'appareils de Voie aux Aubrais, Mise en accessibilité gare de la Souterraine Confortement du remblai des Muids
- En juillet : Mise en accessibilité de la gare de Vierzon
- D'octobre à décembre : Renouvellement des rails et des traverses en tunnel au nord de Caussade, renouvellement de la voie et du ballast en tunnel au sud de Brive

Travaux réalisées lors d'une Opération Coup de Poing.

- Du 16 au 18 avril : Etanchéité d'un Pont Rail au sud de St Sébastien, IPCS Boisseaux à Cercottes, accessibilité de la gare de Vierzon et de la Souterraine, remplacement d'appareils de Voie à Brive
- Du 25 au 29 avril : Remplacement d'appareils de Voie aux Aubrais, confortement du remblai des Muids, IPCS Boisseaux à Cercottes, accessibilité de la gare de Vierzon et de la Souterraine, remplacement d'appareils de Voie à Brive
- Du 4 au 6 juin : Remplacement d'appareils de Voie aux Aubrais, confortement du remblai des Muids, IPCS Boisseaux à Cercottes, accessibilité de la gare de Vierzon et de la Souterraine, remplacement d'appareils de Voie à Brive
- Du 11 au 13 novembre : Renouvellement des rails et des traverses en tunnel au nord de Caussade, IPCS Boisseaux à Cercottes, accessibilité de la gare de Vierzon.
- Du 26 au 27 novembre : Renouvellement des rails et des traverses en tunnel au nord de Caussade, IPCS Boisseaux à Cercottes, accessibilité de la gare de Vierzon.

Travaux majeurs prévus en 2023

Travaux avec Limitation Temporaire de Vitesse.

- De janvier à juin Renouvellement de la voie et du ballast au Nord de Limoges
- De janvier à décembre : Renouvellement des postes de Vierzon
- De janvier à avril : Renouvellement de la caténaire avec train industriel entre Thédillac et Cahors
- De mars à juin : Remplacement d'appareils en gare de Vierzon
- D'avril à juin : Remplacement d'appareils de voie en gare de Limoges
- De février à mars : Accessibilité gare de Cahors
- De février à juin : Renforcement par coques du tunnel de Viandés au sud de Cahors
- De mai à juin : Remplacement d'appareils de voie en gare de Cahors Construction d'une passerelle à Châteauroux
- D'octobre à décembre : Remplacement de rails avec train industriel entre Orléans et Vierzon
- D'octobre à décembre : Travaux préparatoires au renouvellement de la voie en 2024 au nord de Cahors

Travaux réalisés lors d'un Opération Coup de Poing

- Du 8 au 10 avril : Renouvellement des postes de Vierzon, Remplacement d'appareils en gare de Vierzon, Suppression de 2 PN au Nord de Châteauroux, Renouvellement de la voie et du ballast au Nord de Limoges

- Du 6 au 8 mai : renouvellement des postes de Vierzon, remplacement d'appareils en gare de Vierzon, renouvellement de la Voie et du ballast au nord de limoges
- Du 18 au 21 mai : renouvellement des postes de Vierzon, remplacement d'appareils de vois en gare de Vierzon, limoges et cahors construction d'une passerelle a chateauroux renouvellement de ka voie du ballast nord limoges.
- Du 27 au 29 mai : remplacement d'appareils de vois en gare de Vierzon, limoges et cahors, construction d'n passerelles à chateauroux
- Du 25 au 26 novembre : accessibilité en gare de limoges et Brive, régénération alimentation poste au sud de limoges, construction d'une passerelle à chateauroux, suppression de 2 PN au nord de chateauroux

CONCERNANT PARIS/BOURGES/MONTLUÇON

Historique et contexte du projet

La régénération de la voie entre Bourges / Montluçon s'inscrit dans le projet plan d'urgence Lignes fines de desserte du territoire. L'opération consiste à pérenniser la ligne et améliorer les dessertes.

Le projet est échelonné sur 5 phases :

1. Phase 1 (2018) : travaux urgents réalisés en 2018 et financés à hauteur de 723 K€

Remplacement de traverses sur les évitements de Châteauneuf sur Cher et St-Amand-Montrond

Remplacement de 1 000 traverses entre Bigny et St-Amand-Montrond.

1. Phase 2 (2019) : travaux de régénération partielle programmés du 22 septembre 2019 au 13 décembre 2019

Ces travaux sont inscrits au CPER pour un budget de 4,3 M€ dont 200 k€ pour la phase APO.

2700 traverses à remplacer

1. Phase 3 (fin 2022-2023) : 40 M€ CE 01/2015

✓ côté AURA : 25 M€ constants priorité sur les sections en vieux LRS

✓ côté CVL : 15 M€ constants, pour traiter en RVB les zones où subsistent des rails en barres normales sur traverses bois et les remplacer par du LRS sur traverses béton

1. Phase 4 (2024-2025) : 35 M€ constants pour traiter les zones en LRS de plus de 60 ans par RVB.

2. Phase 5 (2025-2026) : 39 M€ constants-modernisation de la signalisation pour permettre le remplacement du BMVU par un système moderne adapté au besoin (ex : NextRégio).

Carte et éléments techniques majeurs



Situation actuelle

Fréquentation de la ligne :

2 A/R TET Paris-Montluçon avec rupture de charge à Bourges

2 A/R TER Montluçon-Vierzon en correspondance à Vierzon avec des mission PALITO

3 A/R TER Omnibus

Fret : 2 embranchés céréaliers avec un trafic de 275 000 T/an et un atelier de maintenance et de construction de wagon (INVEHO)

Classification : UIC 7-8 AV

Vitesse : 110 Km/h

Armement : Mixité BN et LRS, équipée en BMVU

11' de LPV: 2' entre St-Florent-sur-Cher et Bourges
+ 9' entre Vallon et Montluçon

Situation visée/Gain escompté

Mainten de l'offre ferroviaire

Retour de la performance nominale de la ligne

Rémy POINTEREAU propose aux membres de poser des questions sur la présentation qui leur a été faite par SNCF Réseau :

Florent MONTILLOT, (Orléans Métropole) demande s'il y aura encore des fermetures sur les lignes pour réaliser les travaux.

M. GUERIN (SNCF Réseau) explique qu'il y aura en effet encore des fermetures, notamment coup de poing les week-ends.

Jean-Claude SANDRIER (Président UPOLT) demande que les délais soit tenus pour une cohérence avec la livraison des rames commandées en 2019 devant être livrées en 2023.

Jean-Marc BOYER (Sénateur du Puy de Dôme) remercie l'Association pour l'enquête effectuée auprès des habitants mais indique qu'il ne faut pas perdre de temps dans la réalisation des travaux des lignes du quotidien.

Jean-Jacques KEGELART interpelle M. GUERIN sur la ligne Paris/Clermont-Ferrand qui avait été promise à moins de 3h de trajet. Hors, il indique qu'entre 1998 et 2004, la Région a financé des travaux pour obtenir de nouveaux trains (Teoz) sensés aller plus vite afin de passer cette barre des 3h. A ce jour, il n'en est rien, le temps de trajet s'est même rallongé.

M. GUERIN en prend note et fera remonter l'information, mais il indique qu'il dépend de la région Centre-Val de Loire et ne peut répondre précisément à la question.

M. CARSAT (Ceser) souhaite intervenir et dénoncer la mauvaise gestion des correspondances.

M de VIBRAYE s'étonne des millions d'euros investis qui finalement ne nous octroient en Région que des trains et des lignes haute vitesse mais ne nous garantissent même plus la grande vitesse.

M. Jean-Claude SANDRIER rappelle que les trains choisis sont à moitié hybrides parce que le TGV n'a pas été retenu. Toutefois en échange, ils seront supérieurs en performance que les TER. Il confirme que l'avenir c'est tout de même une voie supplémentaire à la sortie de Paris.

Rémy POINTEREAU remercie les membres pour ces débats et souhaite faire le point sur la tierce expertise.

Il souhaite signaler que le financement de la tierce expertise doit être signé rapidement par l'ensemble des Régions et qu'à ce jour la signature de la Région Centre Val de Loire est toujours en attente.

Philippe FOURNIE précise que cela va être présenté à nouveau en Commission Permanente et devrait être voté rapidement dès le déblocage effectué par certaines personnes.

Concernant la prise de compétence mobilité.

Philippe FOURNIER (Région centre Val de Loire) indique que d'ici le mois de juillet toutes les collectivités qui le souhaitent pourront prendre la compétence mobilité. Toutefois il ne sait pas encore quel sera le schéma global de la compétence.

Par ailleurs, **la DREAL** précise qu'elle ne pourra pas financer le projet si la collectivité porteuse n'a pas pris la compétence.

M. LEMAIGNEN (Ville d'Orléans) précise qu'il est compliqué pour les collectivités de prendre la compétence car dans ce cas les régions se désolidarisent et laisse la collectivité gérer à part entière tout ce qui a trait à la mobilité.

Rémy POINTEREAU indique alors que beaucoup de communes n'auront pas la capacité financière de prendre cette compétence.

Florent MONTILLOT, (Orléans Métropole) précise qu'en effet, les petites communes n'auront pas les moyens.

Rémy POINTEREAU propose de passer au point suivant à l'ordre du jour, le point 7, à savoir, les actions sujettes aux subventions de la DREAL sur les mobilités

M. PICHERAL présente les conclusions de l'enquête jointe en annexe.

Rémy POINTEREAU remercie M. PICHERAL et propose d'aborder le point n°8 à l'ordre du jour : le vote d'une motion.

Il fait la lecture de la motion ci-dessous et la soumet à l'approbation des membres.

MOTION de l'Association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne Assemblée Générale 26 mars 2021

Réunis en Assemblée Générale, les membres approuvent la motion suivante à l'unanimité des présents et représentés.

1/ Les participants rappellent qu'ils sont mobilisés depuis plus de 10ans pour la réalisation de la LGV POCL Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon, selon les objectifs et les priorités qui ont été maintes fois rappelés.

les membres remercient :

- le Préfet coordonnateur d'avoir réunis les 4 régions, afin de finaliser les accords financiers pour lancer cette tierce expertise et d'avoir transmis en septembre 2020, le cahier des charges définitif à l'association pour information,

2/ Les 3 régions : Ile de France, Auvergne/Rhône-Alpes et Bourgogne/Franche-Comté ayant signé pour leur part la convention de financement de la tierce-expertise ; et l'appel d'offre étant fructueux, mais le délai de validité des offres s'établissant au 24 mai 2021,

les membres demandent :

- que la région Centre-Val de Loire mette à l'ordre du jour de sa commission permanente l'engagement des crédits liés à sa participation, afin de ne pas retarder le délai de validité des offres reçues.

3/ Parallèlement, partageant la nécessité d'améliorer d'urgence la qualité des transports de la vie quotidienne, les membres ont élargi leurs travaux sur les lignes ferroviaires du quotidien, afin que soient pris en compte les besoins du territoire du Grand Centre de la France. De plus, les membres par le biais de l'association ont fait plusieurs propositions aux pouvoirs publics en matière d'innovation, d'expérimentation et d'amélioration des mobilités du quotidien et sont en cours de finaliser une demande d'aide financière pour réaliser des actions concrètes sur leurs territoires.

Sachant que la ligne Bordeaux/Montluçon/Lyon est en projet de réouverture à l'été 2022, avec un temps de trajet toutefois plus long que par Paris, il semble cependant judicieux aux membres de solliciter à nouveau le gouvernement afin que :

- soit mis en place le schéma directeur de la ligne Paris/Bourges/Montluçon avec un calendrier précis des travaux et des investissements matériels, à l'image de ceux de la ligne POLT et de la ligne Paris/Nevers/Clermont-Ferrand,
- soit donnée une garantie de tenir les délais et d'assurer une concomitance entre la livraison du matériel et les travaux sur les infrastructures afin de préserver la qualité des dessertes, notamment sur le POLT,

4/ Par ailleurs, malgré nos demandes, le Ministre des Transports a décidé que les premières rames à propulsion hydrogène seraient programmées pour une circulation en 2024 dans l'Yonne,

Aussi, au regard des obligations de réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans le cadre de la convention citoyenne pour le climat, les élus des territoires du Grand Centre Auvergne exigent à nouveau :

de recevoir les prochains trains à hydrogène car les élus mobilisent justement tous les moyens pour maintenir une dynamique de fréquentation de leur réseau ferroviaire, afin de faire valoir toute l'utilité de ce mode de transport.

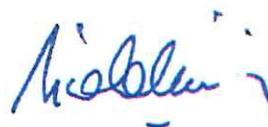
Rémy POINTEREAU constate qu'il n'y a ni vote contre ni abstention et déclare la motion votée à l'unanimité des présents et représentés.

Les membres n'ayant plus de question, le président remercie les membres et les intervenants de leur participation et lève la séance à 17h00.



Le Président

Rémy POINTEREAU



Le Secrétaire

Nicolas FORISSIER